

« 14 juin nous y voilà » : populariser les revendications du Manifeste de la grève féministe/ des femmes* en chanson

Marie Métrailler et Cécile Péchu



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/clo/6972>
DOI : 10.4000/clo.6972
ISBN : 9782858313518
ISSN : 2266-1816

Éditeur

INALCO

Édition imprimée

Date de publication : 13 août 2020
Pagination : 135-146
ISBN : 9782858313501
ISSN : 0396-891X

Ce document vous est offert par Bibliothèque cantonale et universitaire Lausanne



Référence électronique

Marie Métrailler et Cécile Péchu, « « 14 juin nous y voilà » : populariser les revendications du Manifeste de la grève féministe/des femmes* en chanson », *Cahiers de littérature orale* [En ligne], Hors-Série | 2020, mis en ligne le 02 septembre 2020, consulté le 15 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/clo/6972> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/clo.6972>



Cahiers de littérature orale est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

« 14 juin nous y voilà » : populariser les revendications du Manifeste de la grève féministe/des femmes* en chanson

Marie MÉTRAILLER

Institut d'études politiques de l'Université de Lausanne – Centre de recherches sur l'Action politique de l'Université de Lausanne

Cécile PÉCHU

Institut d'études politiques de l'Université de Lausanne – Centre de recherches sur l'Action politique de l'Université de Lausanne

Oli oli ola – Hymne de la grève de 2019

*Chanson féministe italienne du XIX^e siècle « La lega »
Adaptée pour la grève des femmes 2019 par le collectif neuchâtelois¹*

Lààà – ce n'est pas un rêve
Nous sommes vraiment en grève
Travailleus' et étudiantes
Grands-mères et migran-an-tes

C'est la grève de celles qui bossent
C'est la grève à la maison
C'est la grève dans les écoles

1. https://bit.ly/YT_chant_greve_feministe.

C'est la grève sous l'édred-on-on

Ohli, ohli, ohlà

Quatorze juin nous y voilà

C'est la grève féministe,

C'est la grève fémini-i-ste

Ohli, ohli, ohlà

Quatorze juin nous y voilà

C'est la grève féministe

C'est la grève pour tous nos droits

Si toutes les femmes du monde

Font grève toutes ensemble

C'est la terre qui se bloque

C'est la terre qui déblo-o-que

Nous somm' filles de sorcières

Quittons notre souricière

Nous voulons nous gouverner

Nous voulons la liberté-é

Ohli, ohli, ohlà.....

Y'en a marre d'être harcelé-e-s

Y en a marre d'être exploité-e-s

Changeons notre société

On veut toutes l'égalité-e

On veut plus qu'on nous dise

Qui aimer à notre guise

Notre corps nous appartient

On fait ce qui nous convien-int

Ohli, ohli, ohlà.....

Prenons soin de la planète

Dès maintenant et pour demain

Plus d'armes ni morts ni guerres

Des ponts et pas d'frontièr-es

Marchons tout's et soyons frères
Pour les femmes de la terre
Prenons notre destin en main
Pour de meilleurs lendemai-ins

Ohli, ohli, ohlà.....

Introduction

La contestation et l'art ont partie liée, notamment parce qu'il peut être utilisé « à des fins purement militantes² ». Les chansons révolutionnaires des XVIII^e et XIX^e siècle, tout comme les *protest songs* des années 1960 et 1970, ont ainsi pu servir de vecteurs des revendications des mouvements sociaux dans lesquels elles s'inscrivent. Ces interprétations publiques et en commun par les manifestant-e-s constituent dans une perspective de sociologie de l'action collective des performances qui fonctionnent « comme technologies de mobilisations (faire le groupe et assurer la cohésion du collectif) et de représentation (dire le groupe et gommer toute dissonance)³ ». L'analyse des conditions de création et des usages de l'hymne de la grève féministe/des femmes*⁴ du 14 juin 2019 en Suisse, ainsi que celle de son contenu, montrent comment cet hymne a permis de populariser un document central de la grève, le Manifeste de la grève féministe et des femmes* appelant à la mobilisation du 14 juin, adopté par une confédération regroupant des femmes issues des trois régions linguistiques, et politiquement hétérogènes.

Une chanson composée pour appeler à la grève du 14 juin 2019

L'hymne de la grève a été composé par des militantes au cours de la montée en puissance de la mobilisation dans le but explicite de mobiliser pour la grève

2. BALASINSKI & MATHIEU, 2006, p. 22.

3. FILLIEULE, 2010, p. 97.

4. L'étoile correspond à la note suivante : « Toute personne qui n'est pas un homme cisgenre (soit un homme qui se reconnaît dans le genre qui lui a été assigné à la naissance) ». Elle est le résultat de divergences internes au mouvement concernant l'opportunité d'avancer stratégiquement le terme de féministe, de peur que toutes les femmes ne s'y reconnaissent pas. Pour cette raison, le Manifeste et les collectifs s'intitulent « pour la grève féministe et des femmes* » (source : observations de réunions nationales, régionales et cantonales des collectifs).

à venir du 14 juin. Son usage s'inscrit dans une utilisation large des chansons comme outils de mobilisation et de cohésion par le mouvement.

L'organisation de la grève féministe et des femmes du 14 juin 2019 et l'élaboration d'un manifeste*

Le 14 juin 2019 constitue une journée de mobilisation sans précédent dans l'histoire des luttes politiques en Suisse. Lancé une année plus tôt, l'appel à la « grève féministe et des femmes* » a été suivi sur de nombreux lieux de travail et d'études, tout comme les trois moments d'action prévus au cours de cette journée. C'est ainsi que des milliers de femmes et de personnes solidaires ont participé au lancement de la journée de grève le 13 juin à minuit, à la lecture de l'Appel national à la grève à 11h00 et enfin quittent leur travail à 15h24⁵ afin de rejoindre les départs de manifestations organisées par les collectifs locaux, des manifestations qui rassembleront un demi-million de personnes dans toute la Suisse.



Photo 1

Grève des femmes du 14 juin 2019 – « Le féminisme n'a jamais tué personne le machisme oui » (Lausanne, Place St-François)

Gustave Deghilage

5. 15 h 24 correspond à l'heure moyenne à partir de laquelle les femmes travaillent gratuitement en raison des discriminations salariales qui subsistent dans le secteur de l'emploi en Suisse.

En 1991 déjà, une première « grève des femmes » avait été menée par l'Union syndicale Suisse (USS) et par diverses organisations féministes pour dénoncer l'immobilisme des autorités en matière de politique d'égalité, dix ans après l'inscription d'un article constitutionnel mentionnant le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale⁶. Bien que la littérature sur les mouvements sociaux en Suisse passe largement sous silence cet événement⁷, il mobilisa plus de 500 000 femmes et eut des effets politiques concrets dont l'adoption de la loi sur l'égalité en 1996⁸.

La proposition pour une seconde grève des femmes est faite par des déléguées du Syndicat des services publics (SSP) au Congrès des femmes de l'USS en janvier 2018, qui l'accepte à l'unanimité. Des contacts sont pris avec les militantes espagnoles dont « la grève féministe » le 8 mars avait réuni plus de cinq millions de femmes afin de s'inspirer de leur mode d'organisation fortement décentralisé⁹. Bien que l'impulsion parte des organisations syndicales, des femmes peu insérées dans les réseaux militants y participent et les revendications vont au-delà du seul travail salarié : le 14 juin sera aussi une grève qui se fera à la maison, sur les lieux de formation et de consommation¹⁰.

À partir de l'automne, une campagne syndicale très active est menée sur les lieux de travail, notamment dans le secteur public, et parallèlement des collectifs de femmes se constituent partout en Suisse, y compris dans les cantons conservateurs comme celui du Valais. S'organise alors une multitude d'événements – conférences, manifestations, projections de films, rassemblements – qui vont venir ponctuer l'année 2018-2019.

Toutes ces activités sont soutenues par un Manifeste, publié en janvier 2019, élaboré collectivement dans les collectifs romands, et composé de dix-neuf revendications qui recouvrent six axes : économie et autonomie financière, corps et sexualité, violence et sexisme, migration, racisme et frontière, médias et culture, institutions politiques et espace public¹¹. Alors que le mouvement se caractérise par un ancrage local, il prend une ampleur nationale

6. En Suisse, l'égalité des sexes est inscrite dans la Constitution depuis 1981.

7. Giugni indique ainsi que le mouvement féministe aurait eu un « faible niveau de mobilisation » en Suisse (2014, p. 401).

8. STUDER, 2019.

9. CADENAS CAÑÓN, 2018.

10. MONNEY & PEDROSA, 2020.

11. Manifeste pour la grève féministe et des femmes* 14 juin 2019 : https://bit.ly/Manifeste_Greve_PDF.

avec la tenue d'Assises nationales le 10 mars 2019 à Bienna auxquelles assistent plus de 500 femmes qui adoptent un appel national à la grève.

L'usage du chant dans la grève

C'est dans cette dynamique de mobilisation que s'inscrit la composition de l'hymne du 14 juin. À l'issue des Assises nationales, Monica Poglià, militante du collectif de Neuchâtel déjà présente en 1991, propose de reprendre à l'instar des Espagnoles la chanson féministe italienne « La lega ». Avec Marianne Ebel – militante de longue date, membre fondatrice de la Marche mondiale des femmes en Suisse –, ainsi que l'appui d'une chanteuse professionnelle, elles rédigent de nouvelles paroles à partir du manifeste. L'hymne, interprété par une chorale formée pour l'occasion et enregistré au mois d'avril, est conçu comme un vecteur des revendications féministes, susceptible d'attirer l'attention des médias et de publiciser la cause et la grève à venir. Il circule rapidement d'abord dans les collectifs cantonaux puis auprès des radios qui le reprennent à de nombreuses reprises lors de sujets portant sur la grève féministe/des femmes*. Si une traduction italienne est réalisée, par faute de temps, aucune traduction allemande ne verra le jour. Cependant, la chanson est également interprétée en français dans plusieurs villes de la Suisse alémanique.

Bien qu'il n'y eût aucune consigne spécifique concernant la chanson, celle-ci est reprise par les collectifs locaux qui organisent des répétitions à l'issue des réunions. Ainsi, avant même le 14 juin, la chanson accompagne de nombreuses actions qui appellent à la grève féministe. La diffusion de l'hymne au sein du réseau de militantes qui augmente progressivement, lors des réunions ou encore via les réseaux sociaux, favorise son usage le 14 juin. En effet, dès le lancement de la grève le 13 juin à minuit jusqu'au cortège le lendemain, il est repris par les militantes qui distribuent des paroliers lors des rassemblements.

Le chant du 14 juin n'est pas la seule chanson présente lors des mobilisations puisque l'Hymne des femmes de 1971, composé sur l'air du chant des Marais¹², est chanté à plusieurs moments de la journée à Lausanne, et que différentes chorales circulent dans les cortèges et interprètent des chants féministes. Néanmoins, il est le seul à faire explicitement référence à l'usage de la grève comme mode d'action. L'usage important des chants lors de cette mobilisation s'inscrit dans l'aspect

12. Ce chant, appelé aussi hymne du MLF, a été légèrement modifié en 2019 : « femmes esclaves » a été remplacé par « femmes en rage » et « nous sommes le continent noir » par « nous sommes celles qu'on n'veut pas voir ».

genre de la pratique du chant¹³, mais aussi dans l'importante activité des chorales en Suisse, souvent composées très majoritairement de femmes. Si les processus de production et de circulation de l'hymne du 14 juin attestent de sa fonction de mobilisation, l'analyse de son contenu démontre également qu'il a été composé pour rassembler largement.

Un chant reprenant les cadres de l'action collective développés dans le manifeste

L'hymne peut être analysé à partir de la perspective des cadres de l'action collective développée par Snow et Benford, qui montre comment des idées sont utilisées stratégiquement pour mobiliser les supporter·ère·s. Les chansons, bien que visant à faire connaître le message contestataire de façon différente, peuvent ainsi manifester les « ensembles de croyances et de significations, orientés vers l'action, qui inspirent et légitiment les activités et les campagnes¹⁴ » des mouvements. L'hymne du 14 juin reprend dans le manifeste les opérations essentielles du cadrage, et comme lui son contenu constitue un effort stratégique pour se rapprocher des cadres interprétatifs de soutiens potentiels sensibles à d'autres mouvements sociaux.

Une définition de la situation des femmes qui justifie l'usage de la grève

L'hymne va ainsi, dans la lignée du manifeste, identifier les injustices que les femmes* subissent comme étant de deux ordres : les violences (« marre d'être harcelé·e·s ») et les inégalités (« marre d'être exploitées », « on veut toutes l'égalité·e »). Au-delà de la diversité de leurs conditions (« travailleuses, étudiantes, grand-mères et migrantes »), toutes les femmes* sont exposées à ces injustices, qui traversent le travail salarié, la formation, le travail de *care* (les grand-mères) et le travail lui aussi invisible car non déclaré des migrantes.

Ce cadrage de diagnostic¹⁵ n'identifie pas les causes de cette situation, contrairement au manifeste qui cibait l'économie capitaliste et la société patriarcale. Mais, à travers les stratégies qu'il préconise, l'hymne inscrit néanmoins lui aussi la grève des femmes dans l'anti-capitalisme, certes de manière moins ostensible : il reprend une chanson italienne du XIX^e siècle faisant référence au socialisme, il appelle comme le manifeste à « changer la société », plusieurs de ses

13. PERRENOUD, 2011, p. 139.

14. BENFORD & SNOW, 2012, p. 224.

15. *Ibid*, p. 226-228.

vers font référence à l'internationalisme (« pas de frontière », les « femmes de la terre ») et son dernier vers qui évoque de « meilleurs lendemains » fait écho aux célèbres « lendemains qui chantent¹⁶ ». La référence à l'internationalisme, comme pour le manifeste qui appelait à « faire vivre la solidarité entre les femmes du monde entier », a comme fonction le « refus de l'instrumentalisation des luttes, notamment à des fins racistes¹⁷ ». Il constitue donc un contre-cadrage par rapport à ceux opérés par la droite radicale, qui voient dans les étrangers une menace pour les droits des femmes. Il constitue aussi une référence aux précédentes grèves des femmes dans différents pays (Espagne, Irlande...).

S'il ne constitue pas un réel cadrage motivationnel¹⁸ qui indiquerait par exemple que s'engager sera efficace, l'hymne fait néanmoins largement référence au précédent victorieux de la grève des femmes de 1991, à laquelle ont participé les deux créatrices du chant. Les deux premiers vers reprennent ainsi en le modifiant un des slogans célèbres de 1991, « mieux qu'un rêve, une grève¹⁹ », et l'évocation de « la terre qui se bloque » en cas de grève des femmes rappelle un autre slogan de 1991 : « les femmes bras croisés, le pays perd pied ». Le chant constitue également un appel aux armes pour le « 14 juin » : dès son 2^{ème} couplet, il indique que la grève doit non seulement être une grève du travail salarié (« celles qui bossent »), mais aussi une grève du *care* (« la grève à la maison »), et une grève de la formation (« dans les écoles »), tous ces domaines ayant fait l'objet de groupes de travail spécifiques, comme cela avait été le cas en Espagne en 2018. Quant à la « grève sous l'édredon », elle constitue le rappel que la grève des femmes a aussi comme vocation de signifier dans le couple le refus des inégalités.

Favoriser la convergence des luttes

L'hymne manifeste aussi une volonté stratégique de rapprocher cette dernière d'autres mouvements, pratiquant ainsi la *frame extension*²⁰.

Son refrain, outre qu'il renvoie au précédent de 1991, affirme en le répétant trois fois qu'il s'agit d'une « grève féministe », allant ainsi plus loin que les collectifs qui ont opté pour l'appellation « grève des femmes* », dans le but

16. L'expression « un lendemain qui chante » provient du texte de la chanson « Jeunesse » de Paul Vaillant-Couturier et d'Arthur Honegger, écrite en 1937, et qui fait référence au communisme.

17. Manifeste pour la grève féministe et des femmes* 14 juin 2019.

18. BENFORD & SNOW, 2012, p. 229-230.

19. GAILLARD, 1991.

20. BENFORD & SNOW, 2012, p. 241.

de réduire les divergences. La référence à cette idéologie se retrouve aussi dans le paragraphe qui évoque les « filles de sorcières », un symbole du féminisme ramené sur le devant de l'actualité par le titre d'un ouvrage beaucoup lu par les militantes²¹. Celui-ci sera repris lors des manifestations avec le slogan « nous sommes les filles des sorcières que vous n'avez pas brûlées » sur les pancartes, ou avec le port de chapeaux de sorcières violets.



Photo 2

Grève des femmes, nuit du 13 au 14 juin 2019 – Une sorcière (Lausanne, Place de la Riponne)

Gustave Deghilage

Enfin, la référence au féminisme est manifeste dans la reprise du mot d'ordre du Mouvement de Libération des Femmes « Notre corps nous appartient », mobilisé ici non pour la défense du droit à l'avortement, mais pour souligner la liberté du choix des sexualités (« qui aimer à notre guise »), un thème largement développé dans le manifeste et très apparent dans les manifestations du 8 mars et du 14 juin 2019 qui ont fait une grande place sur les pancartes et dans les slogans aux organes sexuels féminins : clitoris, seins, vulve.

21. CHOLLET, 2018.



Photo 3

Grève des femmes du 14 juin 2019 – « Quand les chattes auront des dents »
(Lausanne, Avenue du Théâtre)

Gustave Deghilage

La chanson se réfère aussi directement à d'autres mobilisations, menées dans les syndicats, dont on a rappelé le rôle important. L'évocation des « grand-mères » rappelle ainsi que cette mobilisation est née dans le sillage du rejet en votation de la réforme des retraites Prévoyance vieillesse 2020 en septembre 2017, une réforme combattue par des syndicats romands de USS, contrairement à la position de la faïtière nationale. Le manifeste reprend implicitement cette opposition à l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, en demandant à « travailler moins », mais ne l'énonce pas explicitement, l'enjeu risquant de cliver le mouvement. Quant aux « migrantes », une campagne « Aucune employée de maison n'est illégale » avait été lancée en Suisse à partir de 2013, dans les milieux de soutien aux migrants et les milieux syndicaux, pour que les travailleuses domestiques sans-papiers soient régularisées et déclarées.

Par ailleurs, l'avant-dernier couplet lie la lutte des femmes* au mouvement écologiste, dans le contexte de succès des grèves du Climat (« Prenons soin de la planète »), comme le faisait le Manifeste qui insistait sur l'équilibre écologique, la souveraineté alimentaire, et la nocivité des politiques néo-libérales pour l'être humain et la planète. Enfin, le même couplet lie la grève au pacifisme (« plus d'armes ni morts ni guerres »), dans un pays où ce dernier est relativement populaire. Il la lie aussi aux mouvements de soutien aux demandeurs d'asile et aux sans-papiers avec le vers « des ponts pas d'frontières ».

Conclusion

L'hymne de la grève féministe suisse de 2019, explicitement composé pour favoriser la grève du 14 juin et son annonce préalable dans les médias, jouera effectivement le rôle de marqueur musical de cette mobilisation. Reprenant largement le cadrage de l'action collective effectué dans le manifeste pour la grève féministe et des femmes*, même si contrairement à lui il ne désigne pas nommément les oppressions responsables de la situation faite aux femmes, l'hymne cherchera comme ce dernier à faire converger vers cette mobilisation un ensemble d'autres mouvements sociaux, un pari qui au vu de l'ampleur historique des manifestations du 14 juin semble avoir été tenu.

Bibliographie

- BALASINSKI Justyne & MATHIEU Lilian, 2006, « La contestation dans l'art, l'art dans la contestation » in BALASINSKI Justyne & MATHIEU Lilian (dir.), *Art et contestation*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, p. 9-27.
- BENFORD Robert D. & SNOW David A., 2012, « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan » in *Politix*, vol. 99, n° 3, p. 217-255 (traduction de BENFORD Robert D. & SNOW David A., "Framing Processes and Social Movements: An Overview and Assessment" in *Annual Review of Sociology*, 2000, p. 611-639).
- CHOLLET Mona, 2018, *Sorcières. La puissance invaincue des femmes*, Zones, Paris, 256 p.
- FILLIEULE Olivier, 2010, « Tombeau pour Charles Tilly. Répertoires, performances et stratégies d'action » in AGRIKOLIANSKY Éric, SOMMIER Isabelle & FILLIEULE Olivier (dir.), *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*, La Découverte, Paris, p. 77-99.
- GAILLARD Ursula, 1991, *Mieux qu'un rêve, une grève, La grève des femmes du 14 juin 1991*, Éditions d'en bas, Lausanne, 140 p.
- GIUGNI Marco, 2014 [2002], « Mouvements sociaux » in KNOEPFEL Peter, PAPADOPOULOS Yannis & SCIARINI Pascal (dir.), *Handbuch der Schweizer*

Politik [Manuel de politique suisse], Verlag Neue Zürcher Zeitung, Zurich, p. 391-412.

MONNEY Vanessa & PEDROSA Maria, 2020, « Le 14 juin, une grève historique en Suisse » in DELAGE Pauline & GALLOT Fanny (dir.), *Féminismes dans le monde*, Édition textuel, Paris, p. 173-180.

Pages de gauche, Été 2018, « Tout a changé après le 8 mars », CADENAS CAÑÓN Isabel entretien recueilli par Antoine CHOLLET, n° 168, p. 18-20, <https://pagesdegauche.ch/la-une-n168-la-parole-des-femmes/>.

PERRENOUD Marc, 2011, « Les musicos et la masculinité » in WELZER-LANG Daniel (dir.), *Masculinités : état des lieux*, ERES, Toulouse, p. 137-147.

STUDER Brigitte, 2019, « Grève des femmes (1991) » in *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/058286/2019-06-12/> (consulté le 10/03/2020).

Sitographie

CH Frauenstreik – Grève féministe 2019, Chanson pour la grève féministe du 14 juin 2019, https://bit.ly/YT_chant_greve_feministe (consulté le 02/04/2020).

Frauenstreike 2019, <https://frauenstreik2019.ch> (consulté le 09/03/2020).